

Financement et changements climatiques – Gouvernance (ou qui gère les fonds)

La participation des pays développés au financement de l'adaptation aux changements climatiques et de l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre est essentielle, mais ce n'est pas tout ce qui compte. Pour les communautés des pays en développement, la manière dont le financement sera administré et distribué change tout. Qui décide des façons de dépenser les fonds amassés? La prise de décision et la gestion d'un fonds mondial pour le climat seront-elles réellement transparentes? Ces questions ainsi que d'autres interrogations à propos de la gouvernance et des institutions sont au cœur des négociations sur le financement qui se tiendront à Copenhague.

Quel type d'entente sur la gouvernance devrait se conclure à Copenhague?

« Le mécanisme chargé de fournir des ressources financières [...] relève de la Conférence des Parties, devant laquelle il est responsable et qui définit ses politiques, les priorités de son programme et les critères d'agrément liés à la Convention. [...] Le mécanisme financier est constitué sur la base d'une représentation équitable et équilibrée de toutes les Parties, dans le cadre d'un système de gestion transparent. » (Tiré de l'Article 11.1 et de l'Article 11.2 de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques.)

On doit mettre en place au sommet de Copenhague un nouveau fonds mondial pour le climat, conçu pour répondre aux besoins des communautés des pays en développement, afin de les aider à s'adapter aux changements climatiques et à opter pour un développement à faible taux d'émission. Selon Oxfam International, ce fonds doit avoir les caractéristiques suivantes :

Gouvernance équitable : Pour que les pays en développement aient voix au chapitre en matière de politiques et de fonctionnement du fonds, celui-ci doit être gouverné par un conseil de direction au sein duquel tous les pays sont équitablement représentés.

La structure de gouvernance du Fonds pour l'adaptation actuel, établi en lien avec le protocole de Kyoto pour financer l'adaptation aux changements climatiques dans les pays en développement, est un bon exemple à suivre. Toutes les régions du monde y sont représentées, surtout les nations vulnérables comme les pays en développement et les petits États insulaires. De plus, le conseil de direction du fonds se compose majoritairement, mais de peu, de pays en développement. Le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme est un autre modèle de gouvernance représentative.

Responsabilité : Le mécanisme de financement doit relever de toutes les parties de la Conférence-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), et doit

être responsable devant elles. C'est le meilleur moyen de faire en sorte que les fonds soient gérés en accord avec les résultats des négociations de la CCNUCC. C'est aussi une façon efficace pour tous les pays – particulièrement les moins développés et les plus vulnérables – de participer pleinement aux décisions liées aux déboursements et à la distribution des fonds.

De plus, les parties à la CCNUCC doivent avoir l'autorité de déterminer les membres du conseil de direction qui gouvernera le fonds mondial pour le climat. Elles doivent aussi définir les politiques, les priorités du programme et les critères d'agrément, et les revoir au besoin (tel qu'expliqué dans l'Article 11 de la Convention-cadre des Nations unies pour les changements climatiques).

Cohérence : Un nouveau fonds mondial pour le climat doit avoir le mandat d'assurer la cohérence du financement international. Cette cohérence est nécessaire vu la prolifération récente de fonds bilatéraux et multilatéraux. Un nouveau fonds pour le climat permettrait une mise en commun efficace et efficiente des ressources mondiales, ce qui favoriserait une planification à long terme dans les pays touchés par les changements climatiques. Ce fonds offrirait aussi une unité de règles et de principes opérationnels qui permettrait d'éviter que les différentes sources de financement ne servent à soutenir des projets à contre-courant.

Accessibilité et participation : Les ressources provenant du fonds pour le climat doivent être accessibles aux gouvernements et aux citoyens des pays en développement. Pour y parvenir, des procédures simplifiées et un accès direct aux fonds sont essentiels, afin que les gouvernements et les communautés bénéficiaires n'aient pas à franchir les multiples étapes d'un processus de financement inutilement lourd.

Le fonds mondial pour le climat doit aussi prévoir la participation des communautés touchées par les effets néfastes des changements climatiques à la conception et à la mise en œuvre de projets d'adaptation et d'atténuation. Celles-ci doivent être en mesure de demander des comptes aux administrateurs du fonds dans l'éventualité où elles ne seraient pas entièrement incluses dans les projets en question. Les administrateurs du fonds doivent fournir leur soutien aux gouvernements des pays en développement pour les aider à mettre en œuvre leurs propres stratégies nationales d'adaptation et d'atténuation.

Enfin, la transparence est essentielle au fonds mondial pour le climat afin que les citoyens et les communautés touchés par les changements climatiques aient accès à toute information liée à ses politiques, à sa prise de décision et à ses activités.

Contacts à Copenhague :

Anna Mitchell : + 44 77 96 99 32 88; anna.mitchell@oxfaminternational.org

Angela Corbalan : + 32 473 56 22 60; angela.corbalan@oxfaminternational.org

Laura Rusu : + 1 202 459 3739; lrusu@oxfamamerica.org

Natalie Curtis : + 44 7824 503108; ncurtis@oxfam.org.uk

Binbin Wang : + 86 13810377810; bbwang@oxfam.org.hk